

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</p> <p>Séance du mardi 23 février 2016</p> <p>Par suite d'une convocation en date du 5 février 2016, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mardi 23 février 2016 à 20h45 sous la présidence de Monsieur Alain Chamosset, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 14</p> <p>En exercice : 14</p> <p>Présents : 14</p> <p>Votants : 14</p> <p>Délibération n°D_2016_02_23_11</p>	<p>Etaient présents : M. Alain Chamosset, M. Patrick Falcoz, Mme Raphaëlle Cons, Mme Nathalie Venancio, M. Christophe Albert, Jean-Luc Barthod, M. Fabrice Bonnard, M. Alain Cartier, M. Aurélien Chainé, Mme Maryline Derouet, M. Fabrice Excoffier, Mme Sandrine Jallin, M. Philippe Marguerie, M. Julien Verdier</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absent ayant donné procuration : / Absent excusé : / Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Raphaëlle Cons est désignée pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Délibération autorisant Monsieur le Maire à demander des subventions pour la création de la voie de désenclavement au lieu-dit « Sous Perron »

Sous réserve de l'accord de la commission voirie du conseil départemental,

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la création de la voie de désenclavement au lieu-dit « Sous Perron » partant de la départementale 1508 va débiter.

Des devis seront établis pour la construction de l'ensemble de la voie desservant les habitations du lieu-dit Sous Perron.

Afin de mettre en action ce dossier, il convient de procéder à des demandes de subventions au Conseil Départemental, fonds d'Etat avec les élus et tout autre organisme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire :

- à procéder à des demandes de subventions,
- à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'établissement des dossiers.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa télétransmission le : 25/02/2016</p> <p>Et de la publication le : 25/02/2016</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine Sarzin, le 25 février 2016</p> <p>Le Maire,</p> <p>Alain CHAMOSSET</p>
--	---



[Handwritten signature]



[Handwritten signature]